

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

**Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme
Art. 145.6 L.A.U.
Art. 16 Règlement NO 2017-08**

Le conseil entend statuer, au cours de la séance régulière du 10 août 2020 à 20 h (Centre Communautaire Marc Garneau, 125, rue Saint-Hilaire, Saint-Prime) sur la dérogation mineure suivante:

- ✧ **Requérante:** Josée Simard
183, avenue Albert-Perron
Saint-Prime (Québec) G8J 1L3
- ✧ **Immeuble visé:** 183, avenue Albert-Perron
Saint-Prime (Québec)
- ✧ **Nature de la demande:** Rendre conforme un garage implanté en 2007 à une distance de 0,68 mètre de la ligne latérale Sud-Ouest.
- ✧ **Effet de la demande:** Réduire la marge latérale Sud-Ouest du garage de 0,32 mètre en deçà du minimum exigé qui est de 1,0 mètre.

En raison de la Covid-19, des mesures particulières seront prises pour assurer la distanciation sociale et la sécurité de tous.

Donné à Saint-Prime ce 24^e jour du mois de juillet deux mille vingt.


Secrétaire-trésorière et directrice générale